



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E105730

VALABLE JUSQU'AU 23/04/2026

ÉDITÉ LE 05/03/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2012

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 21/08/2023  
10 000

Raison sociale : SARL MISSLIN

2 RUE DES ARTISANS  
68480 BOUXWILLER

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC MULHOUSE 2012B909

Siret : 788 625 960 00018

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 40 8558 0

Assurance Responsabilité Travaux :

THELEM ASSURANCES TDCB11010968

Assurance Responsabilité Civile :

THELEM ASSURANCES TRCB11010890

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Téléphone : 03 89 08 22 69

Portable : 06 07 30 39 29

Site Internet : chauffage-sanitaire-misslin.com

E-mail : compta@misslin.alsace

Responsabilité légale :

MISSLIN CHRISTOPHE PRÉSIDENT

Fax :

Effectif moyen : 13

Tranche de classification : EFF2B

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	29/11/2021
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup>	05/02/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	05/02/2024

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE MULHOUSE  
MAISON DU BATIMENT  
12, ALLEE NATHAN KATZ  
68086 MULHOUSE CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.